

# Fiche repère : La Formation

Mai 2011

## ZOOM SUR ...

### Parcours BEP-ASH

Depuis quelques années a été mise en place une formation spécifique préparant les maîtres spécialisés à la certification. Néanmoins, Ce dispositif de formation est également accessible à tout enseignant, 1er ou 2nd degré, en poste spécialisé ou non, confronté aux problématiques d'intégration d'élèves ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap.

Le parcours **BEP ASH** est un dispositif modulaire construit par paliers :

- 4 paliers de compétences à acquérir pour répondre à différentes situations d'enseignement
- Un palier pour préparer les épreuves de certification du CAPA-SH et 2CA-SH

Pour en savoir davantage, rendez vous sur le site de Formiris :

<http://www.formiris2.org/fcms/index.php?p=202.0&t=mediterranee>

**Attention : Inscription avant le 6 juin !!!**

[http://www.formiris2.org/fcms/templates/mediterranee/docs/pdf/archives\\_canal\\_et\\_flashfm/flash\\_fm/flash\\_92\\_ash.pdf](http://www.formiris2.org/fcms/templates/mediterranee/docs/pdf/archives_canal_et_flashfm/flash_fm/flash_92_ash.pdf)

Les membres de la commission formation ont souhaité créer cette fiche pratique sur la formation afin de clarifier un certain nombre de questions sur ce thème. Nous espérons que cette démarche d'information sera un élément utile dans votre réflexion portant sur des choix de formation.

### Quelle est la différence entre une formation sur plan de formation diocésain et une formation sur plan de formation territorial ?

Les formations du **plan de formation diocésain** sont financées sur le crédit de référence diocésain. C'est donc lors de la commission formation de Vaucluse que sont étudiées les demandes de départ en formation. La commission se réunit à la fin du mois de septembre, et accorde ou non le départ en formation en fonction du budget, du nombre de places et du nombre de demandes. Les formations du **plan de formation territorial** sont financées sur le budget territorial de Formiris Méditerranée. C'est à la fin octobre que Formiris Méditerranée étudie les demandes de départ en formation.

### Quelle différence entre une formation intra et une formation inter ?

Ces deux types de formation sont mises en place à l'initiative d'un ou de plusieurs établissements. Elles se déroulent généralement dans l'établissement. Si un seul établissement participe, on parle alors d'**intra**. Si plusieurs établissements participent, on parle d'**inter**.

### Peut-on bénéficier de plusieurs formations sur une même année ?

Oui cela est tout à fait possible indépendamment du type de formation. Cette éventualité est fonction du nombre de places disponibles dans les formations et du budget.

### Comment sont remboursés les frais de déplacement ?

A ce jour, les frais de

déplacement et d'hébergement peuvent être remboursés (Cf conditions et barème fixés par Formiris Méditerranée) uniquement pour des formations sur plan territorial.

Ces frais annexes sont versés à l'établissement, parfois plusieurs mois après la formation, l'établissement les reverse alors à l'enseignant sur présentation de l'attestation de présence.

### Pour une formation sur plan territorial Comment connaître le montant des frais remboursés ?

Pour votre départ en formation, l'établissement reçoit un document de Formiris. Celui-ci mentionne le montant du remboursement consenti.

## Pour en savoir plus

L'offre de formation **sur plan de formation diocésain** est commune aux diocèses du Vaucluse, d'Aix-Digne et de Gap. Ceci explique que lors des temps de formation sur crédit de référence diocésain, le public accueilli provienne prioritairement de ces diocèses. Cela explique également que ces offres de formation soient généralement dans des lieux relativement proches (Avignon, Aix, Grans...). Lors de vos demandes de départ en formation, il vous est toujours possible de vous inscrire sur une formation proposée par un autre diocèse.

Néanmoins, vous n'êtes pas prioritaire et une place ne peut vous être proposée qu'à condition que les diocèses concernés n'aient pas assez de demandes pour cette formation parmi les enseignants de leur diocèse.

Lors de l'étude des demandes de départ en formation par la commission formation de Vaucluse, les membres de la commission s'efforcent de favoriser, pour tous ceux qui en ont fait la demande, au moins un départ en formation. Toutefois, les contraintes de places et de budget ne

permettent pas toujours d'honorer le nombre de demandes. C'est pourquoi les membres de la commission procèdent à des arbitrages si nécessaire.

La commission formation 1<sup>er</sup> degré du Vaucluse a fait le choix de privilégier le nombre de départs en formation. De ce fait, le crédit de référence diocésain ne permet pas, actuellement, de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement pour les formations inscrites **au plan de formation diocésain**.